

Changement de prénom d'usage chez Inria

Guide pratique

GT *Inclusion des personnes LGBTI+*
Comité parité-égalité Inria

Dernière mise à jour : 24 septembre 2024

Note : Ce document a été rédigé par le GT inclusion de personnes LGBTI+ du comité parité et égalité des chances et ne reflète pas nécessairement les vues d'Inria.

Qui Ce guide s'adresse à toute personne souhaitant se faire connaître sous un prénom différent de son ou ses prénoms d'état-civil, quel qu'en soit le motif, notamment : transidentité, usage habituel d'un autre prénom ou d'une autre orthographe que le prénom d'état-civil, souhait d'employer un diminutif ou un prénom occidental, éviter une homonymie... Il concerne les personnes travaillant dans un centre Inria, employées ou non par Inria, quel que soit leur statut. Néanmoins, certaines instructions sont spécifiques à certains centres Inria et laboratoires, ou à certains employeurs, et sont indiquées en tant que telles.

Pourquoi Les procédures administratives et judiciaires de changement de prénom à l'état-civil demandent de produire des preuves de l'usage du nouveau prénom dans la durée. Il est donc souhaitable de permettre l'utilisation d'un nouveau prénom en amont pour les personnels qui en font la demande, afin de remplir les conditions d'un éventuel changement de l'état-civil par la suite. L'emploi exclusif du nouveau prénom et de la civilité souhaitée permet également d'assurer le respect de la vie privée des personnes transidentitaires, et de ne pas les exposer à d'éventuelles réactions de rejet. De fait, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Défenseure des droits ainsi que la DILCRAH recommandent aux employeurs de faciliter l'emploi d'un prénom d'usage.

Quand Le prénom d'usage peut être demandé soit dès l'ouverture du compte informatique, soit à tout moment par la suite. Ce guide pratique constitue une première étape vers la prise en compte du prénom d'usage à Inria, en attendant la mise en place d'une procédure unifiée et l'adaptation des outils tel que préconisé par le GT. Ce guide est amené à évoluer en fonction des retours. Tous commentaires pour améliorer ce guide, et en particulier des retours d'expérience dans les différents centres, sont les bienvenus et peuvent être adressés aux membres du GT.

1 Légende

Status des possibilités A des fins d'archives, les statut des modifications possibles ou non sont précisés, en voici la légende.

-  Une nouvelle possibilité qui n'était originellement pas ouverte
-  Une modification possible
-  Une modification qui n'est pas possible
-  Une modification obsolète (plateforme n'existant plus); présente dans les listes à des fins d'archive
-  Une modification qui n'est plus possible (mise en valeur d'une régression)
-  Une modification non testée récemment
-  Un point auquel il faut faire attention lors d'un changement

2 Adresse courriel

Les personnes qui souhaitent dans un premier temps utiliser leur prénom d'usage uniquement avec certain · es interlocuteur · ices sans pour autant le rendre public peuvent demander la création d'une adresse de courrier électronique à leur prénom d'usage, et l'associer à leur compte en tant qu'alias en complément de leur adresse actuelle. On peut ainsi configurer les deux identités dans son client de messagerie tel que Zimbra ou Thunderbird, et sélectionner l'adresse d'expédition pour chaque message ou chaque destinataire. La demande de création d'alias est à adresser au support informatique du centre.

(IRISA) La demande se fait sur le helpdesk, catégorie Soumettre une demande informatique > Demande de service > Aide à la configuration sur outil de messagerie.

3 Prénom d'usage

Quelques éléments sont modifiables directement en ligne par soi-même

-  Annuaire Inria, *nom affiché* : <https://annuaire.inria.fr/>
Permet notamment l'emploi de caractères accentués et hors alphabet latin.
N'affecte que les données affichées par *annuaire.inria.fr*, et non la recherche sur l'intranet qui se base sur les champs prénom et nom LDAP.
-  Helpdesk, *nom, prénom* : <https://helpdesk.inria.fr/>
S'affiche en signature dans le texte des tickets créés. En revanche, le prénom affiché dans les réponses provient de LDAP.
-  *ID appelant* du téléphone fixe : <https://portail-toip.inria.fr/>
Mode d'emploi : https://wiki.inria.fr/support/Comment_modifier_le_nom_affich%C3%A9_%3F

- ✓ Gitlab Inria, *nom, prénom, pronoms* : <https://gitlab.inria.fr/-/profile>
Adresse courriel importée depuis LDAP.
- ✓ Sondages Inria, *nom, prénom et adresse courriel* : <https://sondages.inria.fr/>
- ✓ Listes de diffusion, *nom d'affichage* : <https://sympa.inria.fr/>
- ✓ (IRISA) Overleaf, *nom, prénom* : <https://overleaf.irisa.fr/>
- ? HAL, *nom, prénom et civilité* : <https://hal.inria.fr/user>
Il est possible de créer un id-hal pour lier ses anciennes publications à sa nouvelle identité, et de mettre à jour ces publication (voir *Publications* ci-dessous).
-  (IRISA) Intranet Irisa, *nom, prénom* : <https://intranet.irisa.fr>
Nom utilisé pour les annonces, offres de stages, thèses, etc. modifiable dans *Mon Profil* (Note : L'intranet a changé depuis, le champ nom n'est plus modifiable)
-  (IRISA) ShareLatex, *nom, prénom* : <https://sharelatex.irisa.fr/user/settings>
Adresse courriel : sur demande à sharelatex-support@inria.fr
(Note : ShareLatex sera totalement remplacé par Overleaf d'ici fin 2023)

Par l'assistant · e d'équipe ou de service

- ✓ Étiquettes de bureau et courrier
- ✓ Eksaé, *Pseudonyme*, non-utilisé ?

Par les personnes chargées du site web dans l'équipe ou le service communication

- ✓ Mise à jour du site web d'équipe
- ✓ Mise à jour de l'intranet

Par la DSI Inria

Il y a plusieurs éléments à modifier.

Pour l'ensemble des informations, les demandes peuvent être adressées sur le helpdesk catégorie Soumettre une demande informatique > Demande de service > Aide à la configuration sur outil de messagerie. Plusieurs manipulations indépendantes dans différents outils sont nécessaires, aussi ne pas hésiter à citer ce guide pour les lister.

L'onglet « sources de données et incohérences » sur la page <https://annuaire.inria.fr/> permet de vérifier ce qui est à jour.

- ? « Web admin » contrôle l'annuaire sur l'intranet, et Iris (sous 24h).
- ? « National phone system » contrôle l'annuaire interne des téléphones, le cas échéant.
-  LDAP, *adresse email* : contrôle l'entrée dans l'annuaire, ainsi que l'agenda partagé Zimbra (adresse utilisée pour placer des rendez-vous, réserver des salles...) et la plupart des outils de communication et de services : Alfresco, services Renater... Ces outils utilisent aussi le nom et prénom associés à l'adresse courriel LDAP, qui ne sont pas affichés sur la page annuaire. Depuis la mise en place du SIRH Eksaé, le nom et prénom LDAP sont liées aux données RH et ne sont plus modifiables indépendamment.

- ⚠ L'accès au courrier électronique est coupé durant quelques heures, le temps que le basculement ait lieu!
- ⚠ Les rendez-vous Zimbra créés a priori sont toujours sous la propriété de l'adresse précédente. Pour les modifier, vous pouvez modifier temporairement l'email de votre alias « Compte Principal » dans l'onglet « Préférences » de Zimbra, section « Comptes ».
- ✗ Login, si le changement de prénom l'affecte : il n'est pas possible de modifier le login d'un compte existant. Il faut créer un nouveau compte si on veut obtenir un nouveau login.

Le changement doit ensuite se propager sous 24h aux différents outils. Nous conseillons de vérifier tous les outils couramment utilisés (Iris, GitLab...) et signaler par le Helpdesk tout incohérence qui subsiste.

Par les services généraux

- ✓ (IRISA) L'annuaire courrier est maintenu par les services généraux. Il peut être utile de prévenir la · e vaguemestre afin que le courrier adressé à l'ancien prénom soit toujours distribué.
- ✓ (IRISA) Le badge est aussi géré par les services généraux. On peut modifier le prénom et la photo lors de la création d'un nouveau badge, ou en éditant l'ancien. Lorsque le badge (physique) ne change pas, les anciennes informations sont néanmoins invalidées pour le modifier. L'ancien badge (que l'on ait une nouvelle carte physique ou pas) restera utilisable jusqu'au soir-même, et le nouveau dès le lendemain.
Le nouveau badge est utilisable à la cafétéria après 24h, et l'ancien peut encore servir pendant cette période. Le nouveau nom inscrit sur le badge se resynchronise avec le système d'information de la cafétéria.
- ? (LORIA) La demande de changement de badge est à adresser aux services généraux par le Helpdesk. Le badge est ensuite généré par l'accueil.

Par les gestionnaires RH d'UMR CNRS

- Pour les membres d'une UMR qui ne sont *pas* employé · es par le CNRS, le prénom d'usage peut être renseigné dans le référentiel Réséda du CNRS. Cela met à jour l'annuaire <https://annuaire.cnrs.fr/> et les services basés sur l'authentification CAS du CNRS. Cela permet également de migrer ses abonnements aux listes de diffusion CNRS à sa nouvelle adresse (délai ou intervention éventuellement nécessaire).
Pour les personnels CNRS en revanche, les informations de Réséda proviennent du logiciel de la paie et ne permettent a priori pas le prénom d'usage.

Publications

- L'onglet *informations scientifiques* de l'annuaire permet de spécifier l'identité auteur · e qui sera reprise pour la bibliographie du rapport d'activité <https://annuaire.cnrs.fr/>

- HAL permet de modifier soi-même les métadonnées associées aux dépôts dont on est propriétaire, dont les noms d’auteur · es. Pour modifier les données contenues dans le document PDF, faire une demande sur <https://support.ccsd.cnrs.fr/> au titre du droit de rectification de ses données personnelles.
- ACM permet la modification des noms d’auteur · es dans les articles publiés par ACM, sur demande auprès de la direction des publications <https://www.acm.org/publications/policies/author-name-changes>
- arXiv : <https://blog.arxiv.org/2021/03/11/update-name-change-policy/>
- IEEE : <https://journals.ieeeauthorcenter.ieee.org/become-an-ieee-journal-author/publishing-ethics/guidelines-and-policies/ieee-author-name-change-policy/>
- Elsevier : <https://www.elsevier.com/about/policies/inclusive-author-name-changes>

Le *Name Change Policy Working Group* maintient une liste des éditeurs et sociétés savantes qui respectent les recommandations du groupe et du comité d’éthique COPE : <https://ncpwg.org/>

4 Accès à ses données personnelles

Il est possible d’accéder en lecture seule à certaines de ses données personnelles sur les sites internes suivants.

- Données annuaires : <https://annuaire.inria.fr>
- GEF : <https://gef.inria.fr> Les données d’Eksaé Y2 ne sont plus accessible directement : s’adresser à son assistant · e d’équipe ou de service ou aux services RH.

5 Outils ne permettant pas actuellement le prénom d’usage

Nous ne disposons pas encore d’informations précises sur la mise en œuvre du prénom d’usage dans le nouveau système d’information Eksaé Y2 mis en place en 2022. Les informations ci-dessous concernant les anciens systèmes ASTRE et GEF sont fournies à titre informatif.

Les applications RH (GEF et ASTRE) restent actuellement associées au prénom d’état-civil. Les démarches concernant les missions et la paie emploient donc le prénom d’état-civil. Outre les outils financiers, plusieurs applications reprennent actuellement les données de GEF.

- ✗ Mattermost : il est possible de définir un pseudo sur son profil, mais le nom importé de GEF reste visible à l’ensemble des personnes utilisant Mattermost.
- ✗ BASTRI, Cartographie : importent actuellement les données de GEF, ne permettent pas le prénom d’usage.

- ✗ BIL : importé depuis GEF. Un changement manuel peut être nécessaire après la modification de GEF, sur demande au helpdesk.
- ✗ Radar : les données du personnel sont importées de GEF. Il est néanmoins possible de les modifier localement lors de la rédaction du rapport d'activité.
- ✗ CASA : le prénom provient de GEF. L'adresse courriel est modifiable en ligne.
- ✗ Numin : le nouvel intranet ne permet l'édition d'aucun champ relatif aux noms et prénoms.

Missions Attention aux remboursement de frais (inscription aux conférences, billets, hôtels...) : en l'état actuel, les factures et justificatifs établis à un nom ou prénom autre que ceux enregistrés dans ASTRE peuvent amener à des difficultés à être remboursés.

Réservations par Oreli : bien que le prénom soit modifiable temporairement dans l'interface d'Oreli, ces informations sont écrasées quotidiennement par celles de GEF, et les réservations à une autre identité que celles de l'ordre de mission risquent de ne pas être validées. Par ailleurs, ces informations affectent les billets d'avion et réservations d'hôtel, aussi il faut s'assurer de pouvoir justifier de l'identité utilisée dans Oreli.

6 Changement du prénom d'état-civil

Une fois le changement de prénom(s) d'état-civil obtenu, l'ensemble des données personnelles peuvent être mises à jour sur fourniture du justificatif (décision administrative, décision de justice ou extrait d'acte de naissance mis à jour) à l'employeur. Il en va de même pour un changement de numéro INSEE suite à un changement de mention de sexe à l'état civil. Pour les personnes employées par Inria, la demande est à transmettre au SMGRH. Vérifier ensuite la prise en compte, notamment dans : GFD, BIL, PeopleDoc, Jobin.

Il peut être nécessaire de notifier également le changement aux services RH des autres tutelles (Inria, CNRS, université...) pour prise en compte dans leurs systèmes d'information respectifs.

7 Civilité

En tant que formule de courtoisie, la civilité (Madame, Monsieur) n'est pas liée à l'état civil et doit pouvoir être choisie librement par la personne. Par ailleurs, le MESRI recommande de supprimer la civilité pour les personnes qui en font la demande.

8 Références

- Recommandations du GT inclusion LGBTI+ du Comité parité et égalité des chances Inria
<https://parite.inria.fr/files/2021/01/recommandations-gt-inclusion-lgbti.pdf>

- Plan d’actions égalité professionnelle Inria
<https://intranet.inria.fr/Actualite/Egalite-professionnelle-femmes-hommes-Inria-adopte-un-plan-d-actions-pluriannuel>
- Loi 2016-1547 et Circulaire du 17 février 2017 sur la procédure de changement de prénom à l’état-civil
- Circulaire 5575 du 21 février 2012 sur la suppression de « Mademoiselle » précisant que la civilité ne constitue pas un élément de l’état-civil
- Décision-cadre du Défenseur des droits 2020-136 relative au respect de l’identité de genre des personnes transgenres
https://juridique.defenseurdesdroits.fr/index.php?lvl=notice_display&id=33016
- Recommandations de 2019 du MESRI sur le prénom d’usage pour les personnes transidentitaires
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid140199/journee-internationale-de-visibilite-des-personnes-transgenres.html>
- Guide du Défenseur des Droits contre les discriminations au travail envers les personnels LGBTI+
<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/guides/guide-agir-contre-les-discriminations-liees-a-lorientation-sexuelle-et-a-lidentite-de-genre>
- Plan national d’actions pour l’égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ de la DILCRAH
<https://www.dilcrah.fr/plan-national-dactions-pour-legalite-contre-la-haine-et-les-discriminations-anti-lgbt-2020-2023/>